

AQUITAINE

42, rue du Général de Larminat BP 56
33035 BORDEAUX Cedex

www.aquitaine.drire.gouv.fr
Tél. : 05 56 00 04 00
Fax : 05 56 00 04 57

Groupe de subdivisions
de la Gironde

Affaire suivie par F. BERNAT et C. STEIN
Téléphone : 05 56 00 05 18
Référence : CS-GS33-EI-07-366
Affaire n° : 7597-520002-1-1

Bordeaux, le 13 juin 2007

C.O.B.A.S.
2 allée d'Espagne
BP 147
33311 ARCACHON Cedex

**Rapport de l'inspection des installations classées
au
Comité départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques**

Objet : Ancienne décharge de Gujan-Mestras située au lieu-dit « Delorme » – Dossier de remise en état

Réf. : Transmission de la COBAS du 26 février 2007

I. Objet

Par arrêté préfectoral de mise en demeure du 4 octobre 2005, Monsieur le Préfet a demandé à la Mairie de Gujan-Mestras de déposer un dossier de remise en état comprenant une ESR pour l'ancienne décharge communale située au lieu-dit « Delorme ».

Par transmission du 25 janvier 2006, la Préfecture de Gironde nous a fait parvenir, pour avis, le dossier de remise en état de la décharge de Gujan-Mestras réalisé en 1992, suite à sa fermeture.

Cette étude a fait l'objet de demande d'analyses complémentaires de notre part. Ces dernières ont été transmises à l'Inspection des Installations Classées par le Laboratoire Départemental des Landes en date du 26 février 2007.

Le présent rapport fait suite à l'examen des dossiers susvisés.

II. Description du dossier

II.1- Description du site

La décharge occupe une surface de **2,7 ha**. Elle est située en bordure de la route départementale 650, à l'écart de toute habitation.

Cette décharge a accueilli principalement des déchets ménagers et assimilés (encombrants, **ordures ménagères, D.I.B.**), des déchets verts et des gravats.

D'après l'étude, la hauteur de déchets entreposés varie de 1 à 3 m.

II.2- Hydrogéologie et Hydrologie

- Eaux souterraines

D'après l'étude réalisée par la société FD Conseil, destinée à définir les conditions de remise en état à mettre en place, la **nappe du plio-quaternaire** serait la **seule nappe susceptible d'être polluée** par l'installation.

La profondeur de cette nappe varie entre 1,20 et 1,40 m par rapport au sol.

Des analyses ont été réalisées en période de basses eaux sur 3 piézomètres, 1 en amont et 2 en aval. Ces analyses montrent un impact de l'ancienne décharge sur les paramètres suivants : pH, conductivité, chlorures, sulfates, NTK, ammonium, cadmium, fer et hydrocarbures. **Cependant leurs concentrations restent inférieures aux valeurs de constat d'impact.**

- Eaux superficielles

Sur le plan hydrologique, il est à noter la présence d'un **ruisseau**, en bordure Est du site **aboutissant dans le bassin d'Arcachon**.

Faute d'eau dans le ruisseau lors de la campagne de prélèvement en période de basses eaux, des analyses ont été réalisées en période de hautes eaux en amont et aval du site. Ces analyses démontrent un impact de l'ancienne décharge sur les paramètres suivants : pH, conductivité, chlorures, nitrates et sulfates. **Cependant leurs concentrations restent inférieures aux valeurs de constat d'impact.**

- Sols

Des travaux de remise en état, ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud en 1994 et 1995, suivant les préconisations de la société FD Conseil. Ces travaux ont consisté à la mise en place sur les zones de stockage de 2 dômes distincts qui ont les caractéristiques suivantes :

• sur la 1 ^{ère} zone de stockage réhabilitée (10 000 m ²) :	• sur la 2 ^{ème} zone de stockage réhabilitée (25 000 m ²) :
- une couche de sable de 20 cm d'épaisseur ; - une couche d'argile de 30 cm d'épaisseur ; - une couche de sable de 40 cm d'épaisseur ; - une couche de terre végétale de 20 cm d'épaisseur.	- une couche de sable de 20 cm d'épaisseur ; - une couche d'argile de 30 cm d'épaisseur ; - une couche de sable de 60 cm d'épaisseur ; - un engazonnement du site.
• topographie zone 1 :	• topographie zone 2 :
- point culminant : + 23 m NGF - base : + 15 m NGF	- point culminant : + 20 m NGF - base : + 14 m NGF

L'étude SAUNIER TECHNA de 2001, constatait la **mise en place de puits d'évacuation du biogaz** sur la 2^{ème} zone de stockage.

III. Avis de la DRIRE sur le dossier

Le dossier de remise en état susvisé permet de constater que la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud ayant la compétence en matière de traitement des déchets, a effectué d'importants travaux de remise en état pour l'ancienne décharge de Gujan-Mestras.

Les analyses démontrent un **impact** de la décharge, même si les valeurs constatées restent inférieures aux valeurs de constat d'impact.

Nous proposons donc à Monsieur le Préfet, d'imposer par un arrêté complémentaire encadrant la fermeture du site, un suivi de la nappe et des eaux superficielles.

Ce projet d'arrêté a été transmis pour avis à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud qui n'a pas émis de remarques particulières.

L'inspecteur des installations classées,
Signé

F. BERNAT

PJ : - Projet d'Arrêté Préfectoral
- Plan de la situation géographique (1/25000)